

# ACTIVITÉS SPORTIVES



## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 16 Mars 2023

**Présents** : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ

**Excusé (s)** : M. Benjamin STORCK

#### Mairie à CDTIS

**BEDOIN** : Etude pour dossier FAVA réfection des vestiaires


#### CDTIS à MAIRIE


**PLAN D'ORGON** : visite de classement de l'éclairage du stade municipal le mercredi 22/03 à 19h

#### CDTIS à CRTIS

Classement Paul PIC Orange

 [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

[grandvaucluse.fff.fr](http://grandvaucluse.fff.fr)